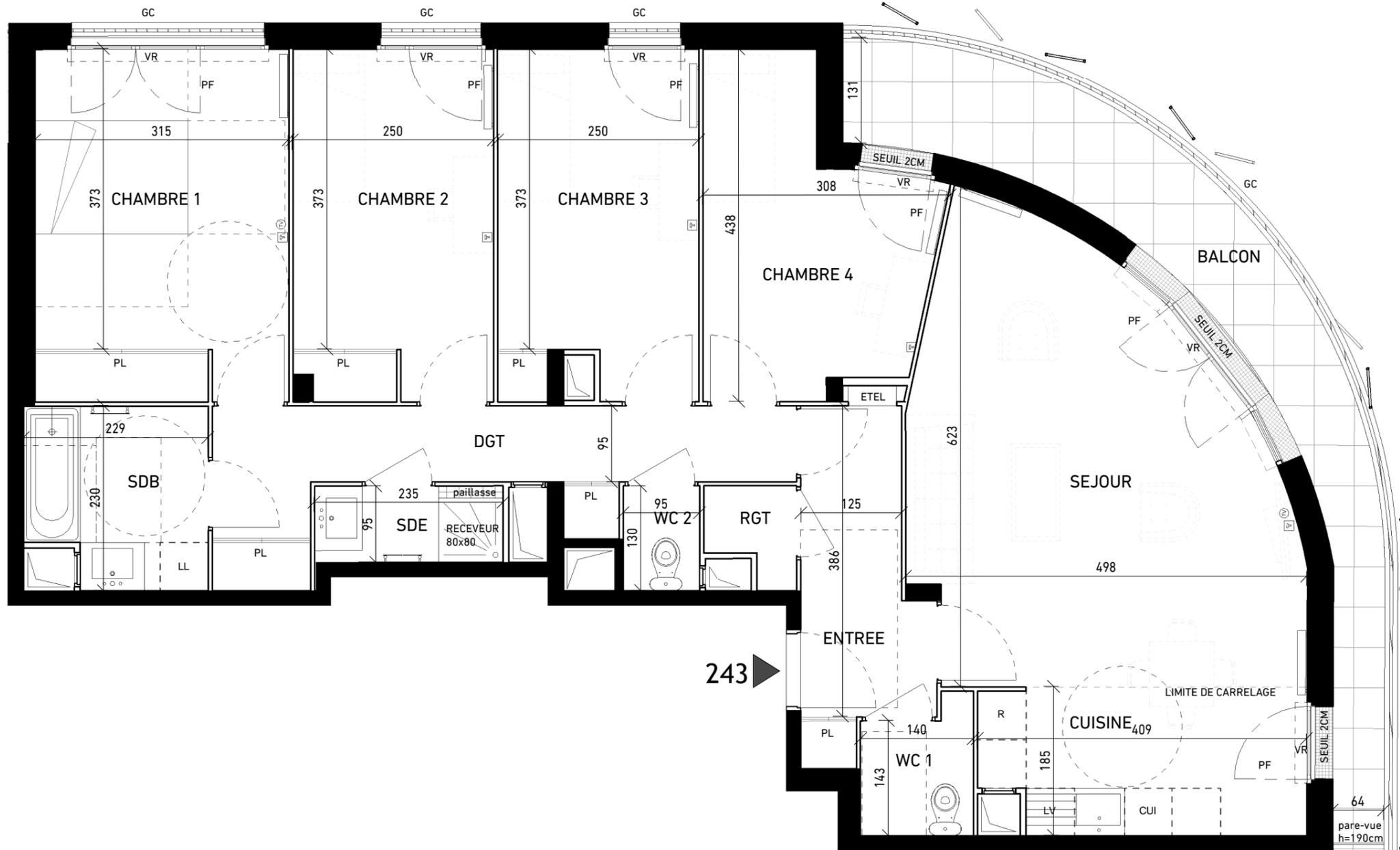


**HALL 2**

**APPARTEMENT 5 PIECES**

**N° 243 AU 4<sup>È</sup> ETAGE**



ENTREE	5.90 m <sup>2</sup>
SEJOUR	23.37 m <sup>2</sup>
CUISINE	7.18 m <sup>2</sup>
DGT	9.04 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	13.76 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	10.83 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	10.53 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 4	9.83 m <sup>2</sup>
SDB	4.85 m <sup>2</sup>
SDE	2.23 m <sup>2</sup>
WC 1	2.15 m <sup>2</sup>
WC 2	1.24 m <sup>2</sup>
RGT	1.19 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>102.10 m<sup>2</sup></b>
BALCON	12.94 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE ANNEXE</b>	<b>12.94 m<sup>2</sup></b>
<b>TOTAL SURFACES PRIVATIVES</b>	<b>115.04 m<sup>2</sup></b>

**LEGENDE**

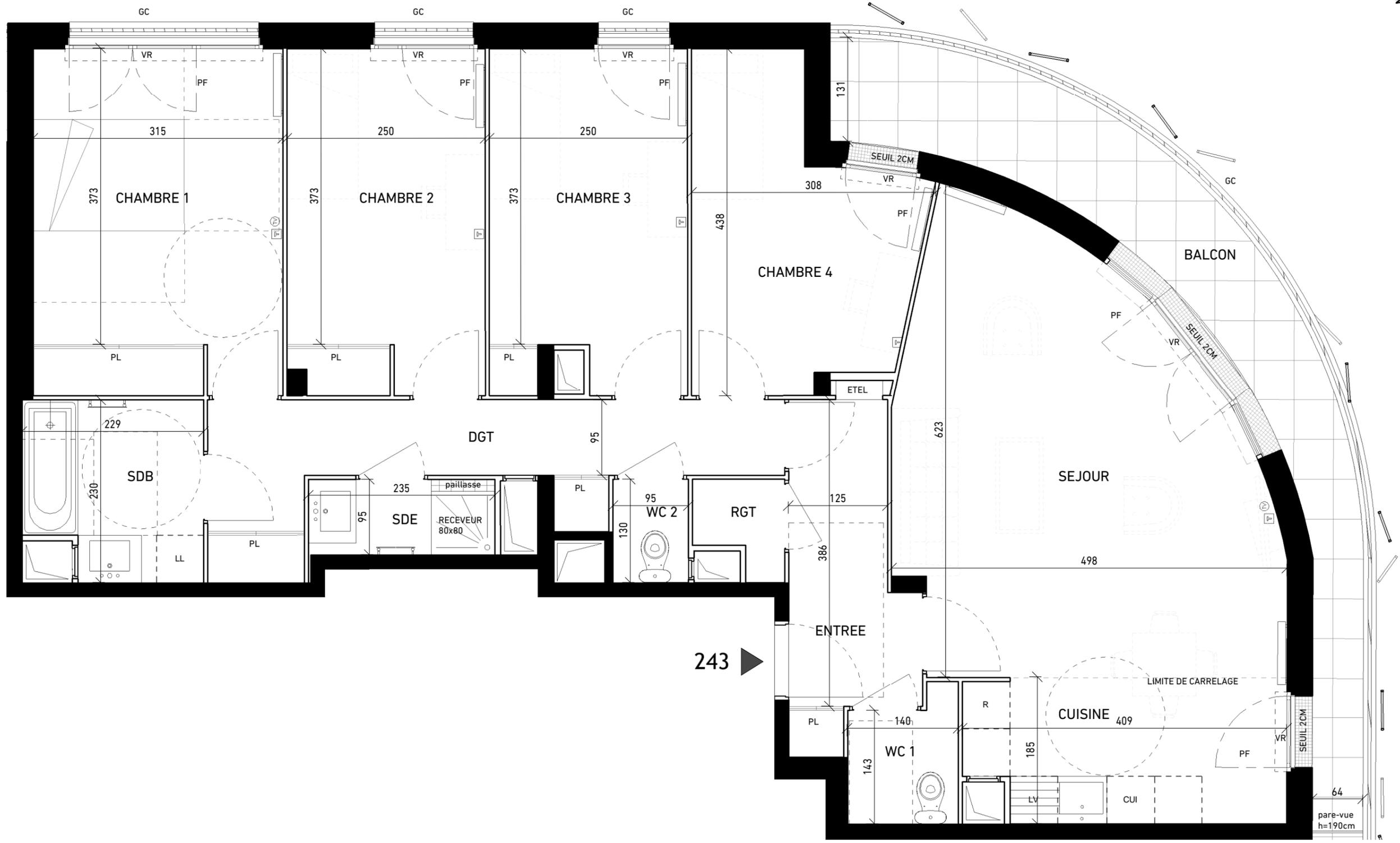
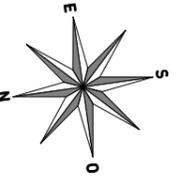
PF : Porte-fenêtre	CUI : Cuisson
FE : Fenêtre	R : Réfrigérateur
ALL : Allège pleine	LL : Lave-linge
AV : Allège vitrée	LV : Lave-vaisselle
VR : Volet roulant	ETEL : Tableau électrique
GC : Garde-corps	TV : Prise télévision
PL : Placard	T : Prise téléphone RJ45

: Soffite, faux-plafonds : Retombée de poutre

**Indice 1** **JUILLET 2017**

Echelle : 0 0,6 1,2 2,4 3,6

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans les pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, réglementaires ou administratives de la réalisation, tant ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descente d'eaux pluviales, équipements électriques ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.



243 ➔

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans les pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, réglementaires ou administratives de la réalisation, tant ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descente d'eaux pluviales, équipements électriques ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.

Indice 1 JUILLET 2017

Echelle : 0 0,5 1 2 3